

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 49

Votants : 61 (12 procurations)

N° 48

**OBJET :**

**RENOVATION DU  
PARC PRIVE (OPAH)**

**AVENANT N°6 A LA  
CONVENTION CADRE  
PORTANT CREATION  
D'UN FONDS  
DEPARTEMENTAL  
D'AVANCES DE  
TRESORERIE POUR  
LES MENAGES  
MODESTES**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 13 décembre 2022

Publiée ou notifiée  
le : 13 décembre 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY (à partir de la délibération n°45), Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n°16), Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Henri SARRE, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme et M. Marilynne MORGAND à Joseph KUCHNA, Jean-Sébastien LALOY à Claude MALHURET (jusqu'à la délibération n°44), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX-BOUILLON (jusqu'à la délibération n°15), Benjamin BAFOIL à Marie-José MORIER, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE MORIER, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Mme Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Corinne IBARRA, Christiane LEPRAT à Sylvie DUBREUIL.

Absents excusés :

Mme et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Sébastien BAUD, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Marie CHATELAIS, Alexandre GIRAUD, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Alexis BOUTRY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L 301-5-1,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat,

**Vu** le Programme Local de l'Habitat de Vichy Communauté pour la période (2020-2025), adopté par délibération du 05 décembre 2019, et plus particulièrement la fiche action 1-1 concernant les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat,

**Vu** les Opérations d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) programmées par Vichy Communauté pour la période (2020-2024), et plus particulièrement les conventions cadre signées le 23 décembre 2019 avec l'ANAH et le Département de l'Allier,

**Vu** le Plan Climat Air Energie adopté par Vichy Communauté,

**Vu** le projet de territoire « AGIR 2035 » adopté par Vichy Communauté le 30 septembre 2021, et plus particulièrement l'axe stratégique portant sur la sobriété énergétique,

**Vu** la délibération N°23 du conseil communautaire du 23 février 2020 approuvant la constitution d'un fonds départemental d'avance de trésorerie pour les travaux d'amélioration de l'habitat réalisés par les ménages modestes, soutenu par Vichy Communauté par un apport de trésorerie de 100 000 euros,

**Vu** la convention partenariale conclue en 2020 entre la SACICAP Procivis, le Département de l'Allier, Vichy Communauté et 4 autres EPCI en faveur de la création d'un fonds départemental d'avance de trésorerie destiné à faciliter la réalisation des travaux d'amélioration de l'habitat par les ménages modestes qui s'inscrivent dans les programmes d'intervention de l'Agence nationale de l'Habitat,

**Considérant** que les aides financières, accordées dans le cadre des OPAH, aux propriétaires occupants aux revenus très modestes ne sont pas toujours suffisantes (bien qu'elles puissent atteindre jusqu'à 80% du coût total des travaux) pour inciter à la réalisation de travaux. En effet, nombre d'entre eux sont malheureusement dans l'incapacité de les préfinancer intégralement, par manque d'épargne ou d'accès à un prêt bancaire ordinaire. La mise en place d'une avance de subventions et/ou d'un prêt social (sans intérêt ni frais de dossier) est judicieuse afin de permettre aux ménages les plus modestes de pouvoir entreprendre des travaux d'amélioration de l'habitat,

**Considérant** que le fonds départemental permet de :

- faciliter l'engagement et le déroulement de projets de travaux en levant un blocage financier ;
- sécuriser le paiement des entreprises qui sont réglées directement par la dotation départementale;
- garantir l'affectation des aides à leur objet : les subventions sont versées au fonds et ne risquent pas de combler un découvert bancaire ou d'être utilisées à d'autres dépenses par les bénéficiaires ;
- assurer la conduite à bonne fin du projet et le paiement complet des entreprises, dans un environnement budgétaire sécurisé (prêt éventuel) en complément des subventions dont le préfinancement est assuré.

**Considérant** que le Fonds Départemental doté de 765 K€ a permis de financer 84 dossiers pour 1 069 K€ depuis sa création en 2020, sachant qu'une quinzaine concerne des propriétaires occupants de l'agglomération de Vichy,

**Considérant** l'utilité indiscutable du fonds départemental d'avance de trésorerie géré par la SACICAP Procivis,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prolonger d'un an la durée de la convention cadre conclue entre la SACICAP PROCIVIS, le Département de l'Allier, Vichy Communauté et 4 intercommunalités concernant le fonds départemental d'avance de trésorerie pour les travaux d'amélioration de l'habitat des ménages modestes réalisés dans le cadre des programmes d'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (OPAH, PIG),
- d'autoriser M. le président ou son représentant à signer l'avenant N°6 annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les dispositions ci-dessus,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 08 décembre 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

	<b>Signé numériquement par FRÉDÉRIC AGUILERA</b> DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002 433998903, CN=Certinomis - Easy CA Raison : J'ai approuvé ce document. Emplacement : A vichy Date : mardi 13 décembre 2022 10:49:47
---	--

## AVENANT N°6

A la convention portant dotation départementale d'avance de trésorerie liée aux travaux d'amélioration de l'habitat des ménages aux ressources modestes

### ENTRE

Le Département de l'Allier, représenté par Monsieur Claude RIBOULET, Président du Conseil Départemental, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental en date du 12 décembre 2022

Ci-après dénommé « le Département »

### ET

La SACICAP PROCIVIS Bourgogne Sud Allier, Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété au capital de 46 474 €, 220 rue du Km 400, 71000 MACON, RCS MACON : B 685 750 713, représentée par Monsieur Claude PHILIP, en qualité de Président du Conseil d'Administration, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu de son mandat,

Ci-après dénommée « PROCIVIS BSA »

### ET

La communauté de communes de Commentry Montmarault Nérès Communauté, représentée par Monsieur Claude RIBOULET en qualité de Président,

### ET

La communauté d'agglomération Vichy Communauté, représentée par Monsieur Frédéric AGUILERA en qualité de Président,

### ET

La communauté d'agglomération Montluçon Communauté, représentée par Monsieur Frédéric LAPORTE en qualité de Président,

### ET

La communauté de communes de Saint-Pourçain Sioule Limagne, représentée par Madame Véronique POUZADOUX en qualité de Présidente,

Vu le Plan départemental de l'habitat 2017-2022, approuvé en octobre 2017,

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2017 portant programme d'intérêt général labellisé habiter mieux – convention 2018–2022.

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2019 portant dotation portant avance de trésorerie pour les travaux d'amélioration de l'habitat des ménages aux revenus modestes. Convention entre le Département de l'Allier et la Sacicap Procivis Bourgogne Sud Allier.

Vu l'initiative de la SACICAP PROCIVIS Bourgogne Sud – Allier visant à constituer un fonds départemental destiné à faciliter la liquidité des ménages engagés dans des travaux et à sécuriser le paiement des artisans, en permettant le préfinancement des aides publiques,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental, en date du 27 janvier, du 7 mai et du 14 décembre 2020, du 25 janvier et du 31 mai 2021 approuvant les avenant n°1 à n°5 à la dotation départementale d'avance de trésorerie,

Vu la délibération du conseil communautaire de Commentry Montmarault Nérès Communauté, en date du 9 décembre 2019, approuvant l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place d'une dotation départementale d'avance de trésorerie liée aux travaux d'amélioration de l'habitat des ménages aux ressources modestes

Vu la délibération du conseil communautaire de Vichy communauté, en date du 13 février 2020, approuvant l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en place d'une dotation départementale d'avance de trésorerie liée aux travaux d'amélioration de l'habitat des ménages aux ressources modestes

Vu la délibération du conseil communautaire de Montluçon communauté, en date du 16 novembre 2020, approuvant l'avenant n°4 à la convention relative à la mise en place d'une dotation départementale d'avance de trésorerie liée aux travaux d'amélioration de l'habitat des ménages aux ressources modestes

Vu la délibération du conseil communautaire de Saint-Pourçain Sioule Limagne, en date du 28 janvier 2021, approuvant l'avenant n°5 à la convention relative à la mise en place d'une dotation départementale d'avance de trésorerie liée aux travaux d'amélioration de l'habitat des ménages aux ressources modestes

**Il est convenu ce qui suit :**

### **Préambule**

Le Conseil départemental de l'Allier, le 12 décembre 2019, a adopté la convention de partenariat avec la SACICAP PROCIVIS Bourgogne Sud – Allier (BSA) relative à la constitution d'une dotation départementale d'avance de trésorerie liée aux travaux d'amélioration de l'habitat des ménages aux ressources modestes qui s'inscrivent dans les programmes d'intervention de l'Agence nationale de l'habitat.

Cette dotation est constituée par un apport en trésorerie de plusieurs partenaires et acteurs de la politique habitat du Département de l'Allier.

Les avances de subventions consenties dans le cadre la dotation départementale permettent de :

- faciliter l'engagement et le déroulement de projets de travaux en levant un blocage financier ;
- sécuriser le paiement des entreprises qui sont réglées directement par la dotation départementale;
- garantir l'affectation des aides à leur objet : les subventions sont versées au fonds et ne risquent pas de combler un découvert bancaire ou d'être utilisées à d'autres dépenses par les bénéficiaires ;
- assurer la conduite à bonne fin du projet et le paiement complet des entreprises, dans un environnement budgétaire sécurisé (prêt éventuel) en complément des subventions dont le préfinancement est assuré.

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention cadre entre le Département de l'Allier, la SACICAP PROCIVIS Bourgogne Sud Allier, la communauté de communes de Commentry Montmarault Nérès Communauté, la communauté d'agglomération Vichy Communauté, la communauté d'agglomération Montluçon Communauté et la communauté de communes de Saint-Pourçain Sioule Limagne

### **Article 2 : Modification de la durée de la convention initiale**

L'article 8 de la convention cadre est modifié comme suit :

La convention est conclue pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2023.

### **Article 3 : Autres dispositions**

Les autres dispositions de la convention cadre demeurent inchangées.

Toute disposition des avenants contraires à la nouvelle durée de la convention cadre (31 décembre 2023) deviennent caduques.

Fait à ....., le .....

En six exemplaires originaux.

Pour le Département de l'Allier

Pour la SACICAP PROCIVIS  
Bourgogne Sud-Allier

Pour la Communauté de  
communes Commentry  
Montmarault Nérès  
Communauté

Claude RIBOULET  
Président du Conseil départemental  
Canton de Commentry

Claude PHILIP  
Président

Christiane TOUZEAU  
Vice-Présidente à l'équilibre  
territorial et à l'habitat

Pour Vichy Communauté

Pour Montluçon  
Communauté

Pour la Communauté de  
communes Saint-Pourçain  
Sioule Limagne

  
**Signé numériquement par  
FRÉDÉRIC AGUILERA**  
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002,  
433998903, CN=Certinomis - Easy  
CA  
Raison : J'ai approuvé ce document.  
Emplacement : A vichy  
Date : mardi 13 décembre 2022  
10:48:56

Frédéric AGUILERA  
Président

Frédéric LAPORTE  
Président

Véronique POUZADOUX  
Présidente

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°48 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 8

DECEMBRE 2022 RENOVATION DU PARC PRIVE (OPAH) - AVENANT N°6

Objet de l'acte : A LA CONVENTION CADRE PORTANT CREATION D'UN FONDS  
DEPARTEMENTAL D'AVANCES DE TRESORERIE POUR LES MENAGES  
MODESTES

.....  
Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 13/12/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 08DEC2022\_48

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20221208-08DEC2022\_48-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 48.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20221208-08DEC2022\_48-DE-1-  
1\_1.pdf )